



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 21-24 novembre 2017

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire *

Examen des progrès accomplis par la région dans les quatre domaines de coopération et d'intégration économiques régionales, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030: s'attaquer aux vulnérabilités et risques communs

S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

La réalisation des objectifs et cibles portant sur la réduction des risques de catastrophe énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contribuera à l'atteinte de plusieurs autres objectifs de développement durable. Bon nombre de catastrophes de grande ampleur, qui sapent régulièrement les efforts de développement des pays, ont des dimensions transfrontières tant pour ce qui est de leur origine que de leurs effets. La coopération régionale peut donc jouer un rôle fondamental dans la réalisation du Programme 2030. La feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, adoptée en 2017 par les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a fait ce constat et placé la réduction des risques de catastrophe parmi les domaines de coopération prioritaires. Le présent document étudie les vulnérabilités et les risques communs à de nombreux pays de la région, l'accent étant mis en particulier sur les catastrophes provoquées par les aléas naturels, sur les changements climatiques et sur la sécurité alimentaire, et il recense également les domaines stratégiques d'action régionale dans ces domaines.

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique souhaitera peut-être examiner les recommandations figurant dans le présent document et donner des orientations sur la manière d'accroître la résilience de la région face aux vulnérabilités et risques communs, ainsi que sur la manière dont le secrétariat peut contribuer à cet effort.

I. Introduction

1. À la première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en décembre 2013, les ministres, responsables de haut niveau et représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont adopté la Déclaration de Bangkok sur la

* E/ESCAP/MCREI(2)/L.1.

coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle ils sont convenus d'œuvrer de concert dans les quatre domaines ci-après: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) développer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

2. Le présent document traite des vulnérabilités et risques communs à de nombreux pays de la région, et porte en particulier sur les catastrophes provoquées par les risques naturels, sur les changements climatiques et sur la sécurité alimentaire. Il se fonde sur les analyses et recommandations du Groupe de travail chargé de développer la coopération économique et technique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs, qui s'est réuni à Bangkok en décembre 2014 et en mars 2015. Y sont également examinés les résultats des délibérations de la Commission à sa soixante-douzième session, tenue en mai 2016; ceux de la Concertation de haut niveau sur la coopération et l'intégration économiques régionales pour le renforcement du développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok en avril 2017; et les conclusions de la table ronde ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisée dans le cadre de la soixante-treizième session de la Commission (mai 2017).

3. Malgré la diversité des pays de l'Asie et du Pacifique en termes de population, de développement socioéconomique et de géographie, bon nombre d'entre eux partagent les mêmes vulnérabilités et risques. Il s'agit notamment des catastrophes naturelles transfrontières, de la rareté des ressources naturelles, des menaces pesant sur la sécurité alimentaire et des changements climatiques. Les vulnérabilités et les risques communs préjudiciables au développement socioéconomique et à la préservation de l'environnement se sont amplifiés du fait de l'interdépendance croissante entre les pays, qui résulte de l'intégration régionale. Dans ce contexte, il est impératif de reconnaître que les mécanismes de coopération régionale sont utiles et doivent être effectivement mis en place, ce qui passe notamment par la mise en commun des meilleures pratiques, des données d'expérience et des compétences spécialisées.

4. La réduction des risques de catastrophe est une question intersectorielle qui est étroitement liée à plusieurs des objectifs de développement durable. Elle est directement pertinente pour atteindre les cibles spécifiques visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif numéro 1) et à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (objectif numéro 11), tandis que le renforcement de la résilience est intégré dans de nombreux objectifs sectoriels, tels que l'objectif numéro 2 sur l'agriculture et l'objectif numéro 9 sur les infrastructures résilientes. L'objectif numéro 12 est axé sur l'établissement de modes de consommation et de production durables, l'accent étant mis sur l'utilisation rationnelle des ressources, tandis que l'objectif numéro 2 vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition pour tous, ainsi qu'à promouvoir l'agriculture durable et résiliente. L'objectif numéro 13, relatif à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, comprend la nécessité de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

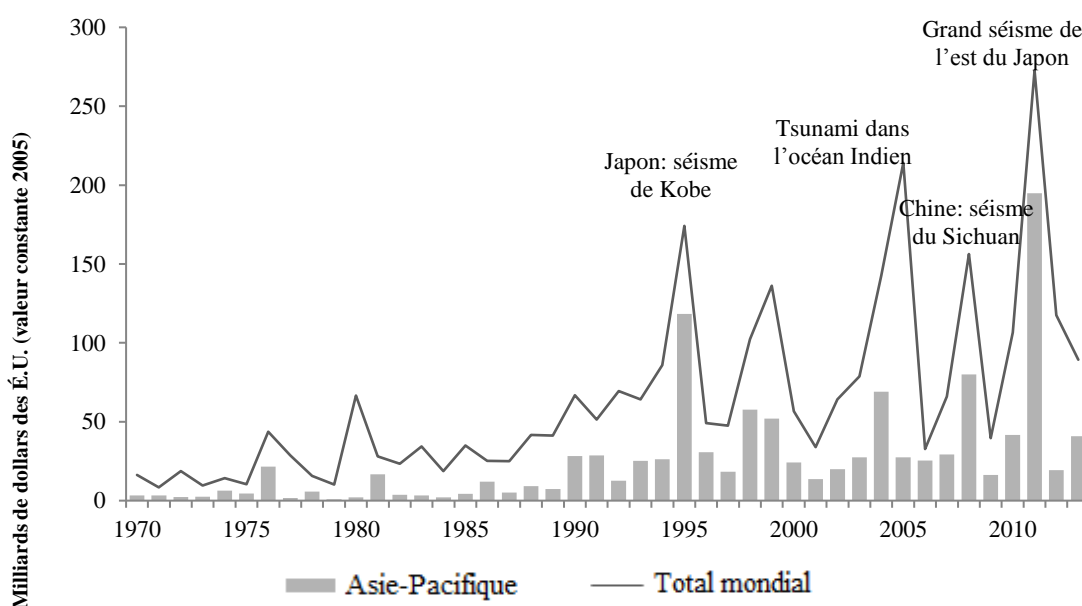
II. Catastrophes naturelles et vulnérabilités communes

5. De nombreux pays de l'Asie et du Pacifique sont vulnérables aux mêmes risques environnementaux et aux mêmes risques de catastrophe. Ces vulnérabilités tiennent à plusieurs facteurs, notamment à la présence de lignes

de faille actives qui traversent de nombreuses frontières nationales, aux bassins océaniques où se forment fréquemment des cyclones, et à l'existence de nombreux bassins hydrographiques régulièrement inondés.

6. Depuis 1970, plus de 6,5 milliards de personnes ont été touchées par des catastrophes naturelles dans la région Asie-Pacifique. En comparaison, les autres régions du monde, où vit environ 40 % de la population mondiale, ne représentaient que 12 % de la population mondiale touchée¹ par les catastrophes. Depuis 1970, 88 % de l'ensemble des victimes de catastrophes à l'échelle mondiale étaient des habitants de la région Asie-Pacifique, laquelle a en outre subi des dommages économiques beaucoup plus importants en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) que les autres régions du monde réunies². Depuis 2005, les dommages économiques causés par les catastrophes dans la région ont totalisé 523 milliards de dollars, soit 45 % du total mondial, et huit des dix catastrophes les plus graves sur le plan de la mortalité et quatre des dix catastrophes les plus graves sur le plan des dommages économiques se sont produites dans la région³. Les pertes économiques sont plus élevées si l'on tient compte des pertes de revenus, de l'augmentation du coût de production et des autres pertes financières subies par les entreprises et les ménages du fait des dommages causés aux actifs et à l'activité économique (figure I)⁴.

Figure I
Augmentation des dommages économiques (1970-2015)



Source: données sur le PIB tirées de la base de données statistiques en ligne de la CESAP (disponible à l'adresse http://data.unescap.org/escap_stat; site consulté en février 2017); données sur les dommages économiques tirées de la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT); base de données internationale OFDA/CRED sur les catastrophes (disponible à l'adresse www.emdat.be/; site consulté en février 2017).

¹ *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (publication des Nations Unies, à paraître).

² EM-DAT: Base de données internationale OFDA/CRED sur les catastrophes. Disponible à l'adresse suivante: www.emdat.be (site consulté le 14 février 2017).

³ *Asia-Pacific Disaster Report 2015: Disasters without Borders – Regional Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.15.II.F.13). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/publications/asia-pacific-disaster-report-2015.

⁴ Sont inclus dans le décompte le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le séisme de 2005 dans le Cachemire, le cyclone Nargis de 2008, le séisme de 2008 dans le Sichuan et le grand séisme qui a frappé l'est du Japon en 2011.

7. Les risques de catastrophe augmentent dans les zones urbaines. Les villes, en particulier celles qui sont très peuplées et dont la population augmente, où le milieu est peu clément et où les infrastructures sont déficientes, sont très vulnérables aux catastrophes naturelles. La zone géographique sujette au risque de catastrophe en milieu urbain s'agrandit, non seulement sous l'effet de l'essor rapide du nombre de citoyens, mais aussi d'autres facteurs, comme l'érosion progressive des remparts écologiques. Les villes étant le cœur de la croissance économique et représentant une part importante du PIB, les risques pour les économies des pays s'en trouvent aggravés.

8. Si les inondations et les tempêtes, suivies des tremblements de terre, sont les catastrophes les plus fréquentes en Asie et dans le Pacifique, la région est également touchée par de multiples phénomènes de moindre ampleur mais récurrents, également appelés risques extensifs (événements à haute fréquence et de faible gravité). Depuis 1970, 85 % des catastrophes ayant frappé la région étaient mineures, mais récurrentes. Elles ont touché au total 2,24 milliards de personnes et causé plus de 400 milliards de dollars de dégâts en induisant une érosion continue des actifs de développement – infrastructures locales, habitations, écoles, centres de santé et routes notamment³.

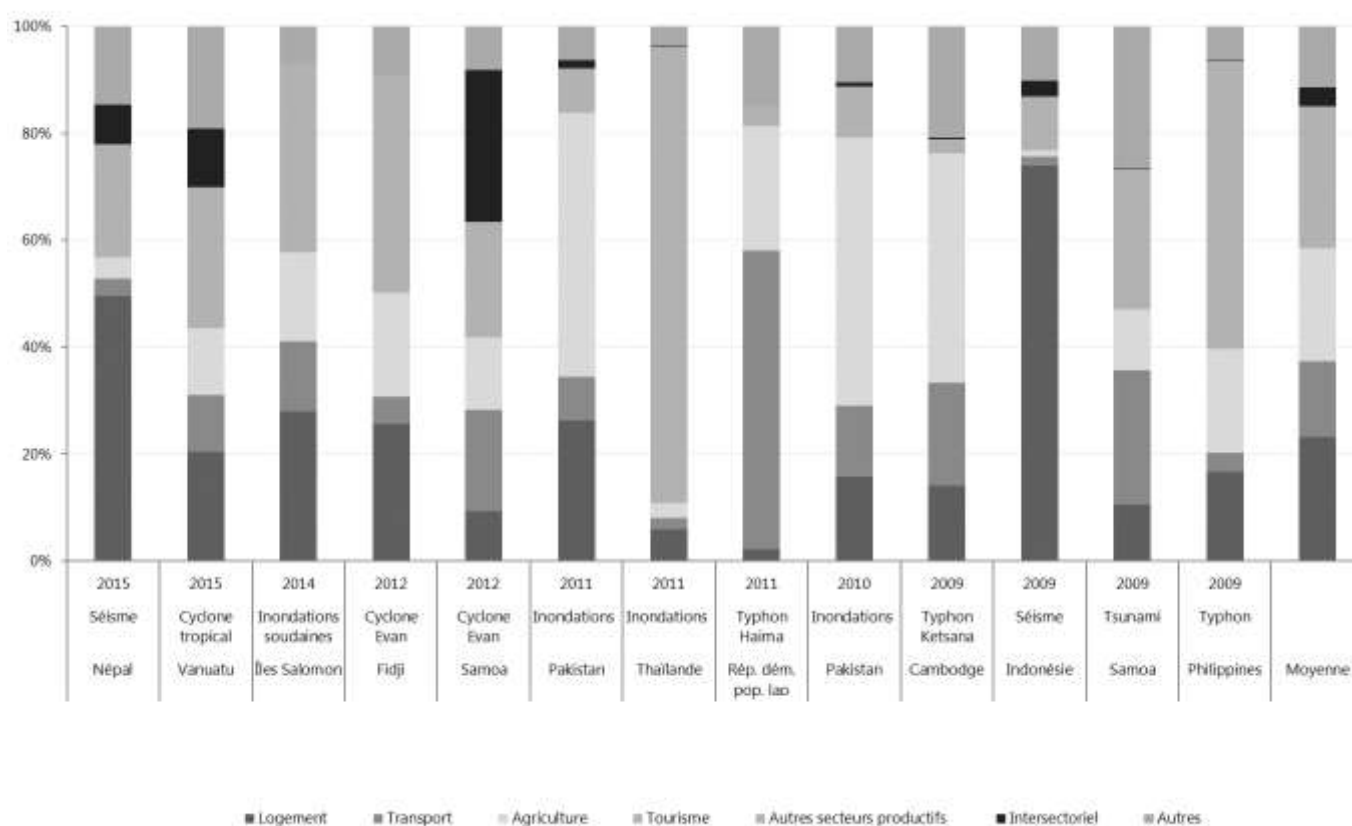
9. Les risques de catastrophe extensifs étant souvent associés à la vulnérabilité écologique des zones touchées, il convient d'accorder une plus grande attention à ces risques pour assurer le développement durable de la région Asie-Pacifique. Alors que pour les risques intensifs, les aléas et l'exposition sont au centre de l'équation, les risques extensifs sont quant à eux plus étroitement associés à des facteurs tels que l'inégalité et la pauvreté. Les risques extensifs étant largement responsables des taux de morbidité et de la majorité des pertes dans les pays en développement, ils peuvent saper des années d'action en faveur du développement en hypothéquant les progrès économiques et sociaux. Par conséquent, ils constituent une entrave à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les zones et les régions où la pauvreté est généralisée et où les inégalités sociales sont marquées⁵.

10. En ce qui concerne les conséquences des catastrophes, les habitations et autres infrastructures importantes sont les biens de développement les plus durement touchés par les séismes et les inondations. Comme l'indique la figure II, les graves inondations, les sécheresses, les cyclones et les typhons dont la région a été victime depuis 2009 ont eu les plus lourdes répercussions sur les secteurs du logement et de l'agriculture, qui ont essuyé, respectivement, 23 % et 21 % des pertes totales. À titre de comparaison, au cours de la même période, les catastrophes majeures survenues dans la région Asie-Pacifique ont entraîné des pertes de 14 % dans le secteur des transports et de 7 % dans celui du tourisme.

11. Les pertes liées à l'agriculture sont particulièrement préoccupantes pour de nombreux pays de la région, car plus de 30 % de la main-d'œuvre du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, de l'Inde, de l'Indonésie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam travaille dans le secteur agricole. Ainsi, ce sont souvent les agriculteurs pauvres, les petits exploitants ou les exploitants des régions défavorisées qui subissent les dommages et les pertes, ainsi que les communautés semi-rurales sans assurance et dépourvues des ressources financières nécessaires pour reconstituer les moyens de subsistance perdus.

⁵ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial 2015 – Rendre le développement durable : l'avenir de la réduction des risques de catastrophe* (Genève, 2015). Disponible à l'adresse suivante : www.unisdr.org/we/inform/gar.

Figure II
**Principales catastrophes et leurs effets par secteur dans la région
 Asie-Pacifique**
 (pourcentage)



Source: *Asia-Pacific Disaster Report 2015: Disasters without Borders – Regional Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.15.II.F.13).

Note: « Autres » renvoie au commerce, à l'industrie, au secteur minier et au secteur financier.

12. Les chiffres tirés de l'évaluation des dommages et des pertes permettent de mettre en évidence la gravité des conséquences des catastrophes dans la région, mais ils ne rendent pas compte des coûts à long terme. C'est particulièrement le cas s'agissant des coûts à long terme des catastrophes pour les petites économies qui n'ont pas de structure économique bien diversifiée et qui sont en proie à l'instabilité macroéconomique. En ce qui concerne les économies peu diversifiées, une étude récente a révélé qu'après la survenue d'un cyclone, le niveau de revenu national avait chuté par rapport au niveau d'avant la catastrophe et ne s'était pas redressé au bout de deux décennies⁶. Dans l'échantillon considéré, la catastrophe de plus grande ampleur a entraîné une contraction du PIB à long terme de près de 30 %, par rapport à un scénario hypothétique « sans catastrophe ». Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, on a constaté qu'après un cyclone majeur, le PIB par habitant pouvait demeurer pendant plusieurs années bien en deçà de ce qui aurait été la normale en l'absence de catastrophe.

13. Au-delà des coûts à long terme des catastrophes, un autre domaine particulièrement préoccupant tient à la nature transfrontière de leurs incidences,

⁶ Solomon M. Hsiang et Amir S. Jina, « The causal effect of environmental catastrophe on long-run economic growth: evidence from 6,700 cyclones », NBER Working Paper, n° 20352 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2014). Disponible à l'adresse suivante: www.nber.org/papers/w20352.

en particulier en ce qui concerne les catastrophes d'origine hydrométéorologique liées aux bassins fluviaux et océaniques, aux phénomènes climatiques, aux conditions météorologiques et aux agroécosystèmes. Par exemple, en plus des nombreuses inondations saisonnières de petite envergure qui touchent la région chaque année, d'importantes inondations ont frappé la Chine, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande au cours de la dernière décennie, tandis que la fonte des neiges et les vidanges soudaines de lacs glaciaires en haute montagne, qui s'ajoutent aux fortes pluies de mousson, ont entraîné des crues éclair et des inondations au Kazakhstan, au Pakistan et au Tadjikistan.

14. Plusieurs de ces inondations à grande échelle étaient transfrontières, c'est-à-dire qu'elles ont frappé plusieurs pays qui partagent des bassins hydrographiques comme ceux de l'Amou Darya, de l'Amour, du Brahmapoutre-Meghna, du Gange, du Ienisseï, de l'Indus, du Mékong et du Salouen. Les inondations dans le bassin du Mékong peuvent également toucher les pays riverains en aval, à savoir le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. Comme environ 70 % des exportations mondiales totales de riz proviennent de l'Asie du Sud-Est, les inondations ont un impact considérable sur l'approvisionnement alimentaire à l'échelle locale et mondiale. Dans de telles situations, il est primordial d'assurer une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement pour réduire les pénuries de riz et contenir la hausse des prix à l'échelle internationale.

15. Outre les inondations, la région est également très vulnérable aux sécheresses, qui s'étendent au-delà des frontières nationales, traversant des bassins hydrographiques et de grandes zones agroécologiques. C'est le secteur agricole qui subit 80 % des conséquences économiques de la sécheresse. Ainsi, les sécheresses prolongées freinent la croissance des revenus dans l'agriculture et les activités agro-industrielles connexes, et ont des répercussions sur l'emploi et les revenus dans d'autres secteurs de l'économie rurale.

16. Les graves sécheresses peuvent causer d'énormes problèmes d'approvisionnement en eau potable dans les zones arides et semi-arides, entraîner des restrictions des prélèvements d'eau dans les municipalités, ainsi qu'une pénurie d'eau et une insécurité dans ce domaine dans les zones rurales comme les zones urbaines. Dans les cas extrêmes, la sécheresse a entraîné la désertification, phénomène qui touche environ 1 400 millions d'hectares de terres en Asie (plus que dans toute autre région du monde⁷). Cet état de fait a de graves conséquences pour la production agricole future, en particulier pour les activités qui nécessitent de grandes quantités d'eau.

17. La région est également victime des tempêtes: sur les 86 cyclones tropicaux enregistrés en moyenne chaque année, 50 à 60 se produisent dans les trois bassins océaniques de la région Asie-Pacifique, dont les côtes sont partagées par plusieurs pays. Étant donné que chaque cyclone peut traverser de nombreux pays – provoquant sur son passage pluies abondantes et inondations jusqu'à ce qu'il touche finalement terre – les dommages économiques et sociaux causés par ces phénomènes sont considérables, comme indiqué ci-dessus.

⁷ *Asia-Pacific Disaster Report 2015*, p. 51.

18. Outre le fait que les grandes catastrophes sont par nature transfrontières, les risques sont souvent partagés par plusieurs pays en raison des réseaux économiques. L'accroissement des flux de commerce et d'investissement transfrontières accroît la probabilité que les effets des catastrophes se répercutent sur un nombre beaucoup plus important de pays. En outre, les catastrophes qui se produisent en Asie et dans le Pacifique peuvent également affecter l'économie mondiale en perturbant les réseaux de production mondiaux, étant donné la forte participation de la région à ces réseaux. Par exemple, la production automobile japonaise a été quasiment divisée par deux et la production de composants électriques a chuté de 8,25 % à la suite du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé Tohoku en 2011. Trois mois après la catastrophe, la production automobile avait chuté de 20 % en Thaïlande, de 24 % aux Philippines et de 6 % en Indonésie, en raison d'une pénurie de composants⁸. Ces vulnérabilités et risques communs ont amoindri le potentiel de la région en matière de développement durable. Sous l'effet notamment de la variabilité du climat et des changements climatiques, on constate des changements sensibles dans l'intensité, la fréquence et la localisation géographique des aléas, et les catastrophes deviennent de plus en plus complexes, en raison de leur caractère transfrontière tant sur le plan de leurs effets que de leur origine.

III. Changements climatiques et vulnérabilités communes

19. Les changements climatiques ont eu pour effet d'aggraver l'intensité et d'accroître la fréquence des catastrophes en de nombreux endroits de la région. Étant donné que les changements climatiques ont des incidences transfrontières et multisectorielles, les mesures prises pour lutter contre ces changements sont étroitement liées à la coopération et à l'intégration économiques régionales. Les risques de catastrophe et les changements climatiques devraient être pris en compte dans le développement des infrastructures de la région, y compris en ce qui concerne les infrastructures transfrontières.

20. Les changements climatiques constituent une lourde menace pour la survie collective des petits États insulaires en développement. Étant donné que plus de 99 % de leurs territoires souverains sont situés dans l'océan et que la plupart des habitants des îles sont concentrés dans les zones côtières ou les régions de basse altitude, les pays du Pacifique sont parmi les plus exposés et les plus vulnérables aux changements climatiques. Une élévation du niveau de la mer de cinquante centimètres, conjuguée aux variations naturelles de son niveau et à l'amplification de la fréquence et de la violence des ondes de tempête provoqueront de graves inondations côtières qui menaceront les moyens de subsistance, les infrastructures, la santé, l'approvisionnement en nourriture et en eau, ainsi que la sécurité physique des communautés.

21. Outre les phénomènes météorologiques extrêmes, les changements climatiques accroissent également la pression sur les écosystèmes insulaires fragiles, car ils provoquent une hausse de la température moyenne des océans et des terres, ainsi que des variations de l'époque d'apparition et de la durée des précipitations⁹. Pour les atolls comme Kiribati, les Îles Marshall et Tuvalu,

⁸ *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.3). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/sites/default/files/ThemeStudy2013-full2.pdf.

⁹ *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse* (Genève, 2015). Disponible à l'adresse suivante: www.ipcc.ch/report/ar5/syr/.

dont l'essentiel du territoire s'élève à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer, la menace est de nature existentielle¹⁰.

22. Compte tenu de l'accélération des conséquences des changements climatiques et de l'augmentation concomitante des risques de catastrophe, les pays insulaires du Pacifique sont confrontés à d'importants défis de développement qu'ils auront du mal à relever par eux-mêmes. Les catastrophes naturelles, en particulier les cyclones tropicaux, causent d'importantes perturbations et exercent une pression énorme sur les gouvernements pour qu'ils reconstruisent et trouvent les financements nécessaires. Il est donc essentiel de trouver des moyens de gérer les risques, ainsi que de transférer et partager les provisions constituées pour les cas de catastrophe.

23. Un des meilleurs remparts contre les risques de catastrophe et les risques climatiques est de conserver un environnement naturel sain, ce qui passe par des écosystèmes robustes. Malheureusement, la dégradation de l'environnement provoquée par l'homme dans la région a amoindri cette protection. De ce fait, les catastrophes peuvent provoquer de graves dommages à l'environnement, d'où un risque accru d'être entraîné dans une spirale descendante. En effet, selon le Système mondial d'information sur la dégradation des terres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les écosystèmes de 32 pays de l'Asie et du Pacifique connaissent une dégradation moyenne à forte, qui peut aggraver les effets des risques naturels et influencer sur leur ampleur, leur fréquence et le moment de leur survenue.

IV. Sécurité alimentaire et vulnérabilités communes

24. Au cours des cinquante dernières années, la région Asie-Pacifique a accompli d'énormes progrès s'agissant de réduire la proportion de personnes sous-alimentées et de parvenir à la sécurité alimentaire. Dans son ensemble, la région a divisé par deux la prévalence de la sous-alimentation, c'est-à-dire le pourcentage de la population qui ne bénéficie pas du niveau minimal d'apport calorique, pourcentage qui est passé de 23 % en 1991 à 12 % en 2015¹¹. Malgré ces progrès, la région continue d'être confrontée de manière persistante à la pauvreté et à la faim, et elle abrite environ 65 % de la population mondiale souffrant de la faim.

25. Le principal obstacle à la lutte contre la faim n'est pas le manque global de nourriture, mais l'accès limité à de la nourriture en quantité suffisante. De nombreux facteurs jouent un rôle dans cette problématique, notamment la pauvreté, les catastrophes naturelles, les conflits et les guerres, l'accès insuffisant aux ressources, les piètres possibilités d'emploi, le manque d'éducation, le sous-investissement dans l'agriculture et l'instabilité des systèmes alimentaires et financiers mondiaux. Puisque les pays de la région partagent de nombreuses ressources essentielles à la production et à la distribution de denrées alimentaires, la sécurité alimentaire a également une forte dimension régionale. L'insécurité alimentaire est imputable à de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les contraintes liées à l'offre, l'inadéquation de la demande en raison des faibles niveaux de revenu et

¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale, *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2016). Disponible à l'adresse suivante: www.oecd-ilibrary.org/development/climate-and-disaster-resilience-financing-in-small-island-developing-states_9789264266919-en.

¹¹ CESAP, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* (Bangkok, 2017).

l'impossibilité de se procurer de la nourriture du fait de l'éloignement. Les études menées concernant l'apport énergétique alimentaire moyen adéquat révèlent également que les facteurs qui sous-tendent l'insécurité alimentaire varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre. Ces facteurs sont notamment le manque de souplesse des régimes régissant le commerce des denrées alimentaires, l'insuffisance de la production intérieure, le gaspillage alimentaire extrêmement élevé tout au long des chaînes de valeur et l'accumulation apparemment élevée de stocks vivriers, tous ces paramètres réduisant les disponibilités alimentaires¹².

26. La variabilité de la production alimentaire d'une saison ou d'une année à l'autre continue d'être un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire localisée pour de nombreux ménages dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique. Les sécheresses, les inondations, les chutes de neige trop abondantes et autres catastrophes naturelles ne font qu'exacerber ces déficits de production.

27. Les anomalies météorologiques et climatiques comme celles induites par le phénomène El Niño ont amplifié les déficits de production. C'est pour cette raison que les dispositifs régionaux de suivi et d'alerte rapide multirisques peuvent jouer un rôle fondamental en préparant, moyennant un renforcement de la résilience, les intervenants clés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles.

28. De surcroît, la croissance économique rapide de l'Asie et du Pacifique a accentué la pression sur les ressources naturelles. Avec des ressources limitées par habitant, la région est particulièrement vulnérable aux perturbations liées à l'instabilité des prix de l'énergie et des ressources, aux modifications dans l'utilisation des terres et aux changements climatiques. Fait notable, ces perturbations sont de plus en plus interdépendantes. L'exploitation croissante et effrénée des ressources naturelles, la pollution et la production de déchets, ainsi que la dégradation des écosystèmes pourraient précipiter les pays de la région vers un déclin catastrophique des écosystèmes. Bien que les systèmes naturels aient de grandes capacités d'absorption, une fois les seuils de basculement atteints, ils peuvent brutalement s'effondrer, avec des conséquences dévastatrices sur les autres structures économiques et sociales.

29. Pour renforcer la résilience face à ces risques et ces vulnérabilités, il faut s'attaquer à l'ensemble de ces menaces convergentes. La complexité et l'interdépendance des phénomènes à l'œuvre obligent les gouvernements de toute la région à accepter une nouvelle réalité: il ne suffit plus d'examiner et de relever ces défis individuellement, il faut les traiter comme un système interconnecté. Un autre constat s'impose, à savoir qu'un événement isolé qui peut sembler gérable à l'intérieur des frontières nationales peut déclencher des chocs mondiaux multiples et interdépendants. Les inondations de 2010 au Pakistan et les sécheresses en Fédération de Russie la même année se sont traduites, du fait des systèmes financiers et commerciaux mondiaux, par une hausse des prix des denrées alimentaires. Les vastes inondations qui ont frappé la Thaïlande en 2011 ont déclenché des défaillances en cascade au sein de la chaîne d'approvisionnement, entraînant l'arrêt de la production dans les usines du monde entier.

¹² FAO, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013: les multiples dimensions de la sécurité alimentaire* (Rome, FAO, 2013).

30. Les organisations régionales disposent de toute une panoplie de politiques pour appuyer la sécurité alimentaire dans les pays. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'efforce depuis longtemps de renforcer la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire. Deux de ses premières initiatives ont été le Plan d'action-cadre de l'ASEAN pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté et le Plan d'action de l'ASEAN sur les filets de sécurité sociale, qui visaient à assurer la protection des groupes les plus vulnérables de la communauté. Certains projets qui ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif faisaient intervenir la coopération régionale en vue de mettre en valeur le capital humain, notamment par le renforcement des capacités pour la promotion de l'emploi, la planification de la main-d'œuvre, la formation professionnelle, l'accompagnement social et la conception de filets de sécurité sociale d'urgence. Le Cadre de sécurité alimentaire intégré de l'ASEAN et le plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont fourni un cadre général permettant à la région d'aborder de manière globale le problème de la sécurité alimentaire en définissant des buts, des objectifs, des principes directeurs et des éléments clefs.

31. Dans la Déclaration de Colombo sur la sécurité alimentaire, publiée lors du quinzième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), qui s'est tenu à Colombo les 2 et 3 août 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance de la sécurité alimentaire et la nécessité de mettre au point une stratégie régionale à court et à moyen terme centrée sur les populations, et d'entreprendre des projets collaboratifs permettant d'accroître la production alimentaire, d'investir dans l'agriculture et les secteurs de l'agroalimentaire, ainsi que dans la recherche agricole et la prévention de la dégradation des sols, le développement et la mise en commun des technologies agricoles, le partage des meilleures pratiques en matière d'achat et de distribution, et la gestion des risques liés au climat et aux maladies dans le secteur agricole. Lors de la réunion spéciale des ministres de l'agriculture de la SAARC tenue dans le prolongement du Sommet, il a été reconnu qu'il convenait de mettre en place un réseau harmonisé pour garantir le transport en toute sécurité des produits agricoles dans la région, et de collaborer à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités dans des domaines précis, à savoir la lutte intégrée contre les ravageurs, l'analyse des risques phytosanitaires, la gestion intégrée des nutriments, les technologies d'après récolte, les biotechnologies et la gestion des ressources biologiques.

32. Le renforcement des stocks alimentaires régionaux a récemment fait l'objet d'une attention accrue. La réserve de sécurité alimentaire de l'ASEAN, initialement constituée d'une réserve de riz de 50 000 tonnes fournie par les pays membres de l'ASEAN, s'est élargie pour inclure les pays de l'ASEAN+3 (à savoir, les pays de l'ASEAN plus la Chine, le Japon et la République de Corée), et comporte désormais un stock réservé de 787 000 tonnes de riz. Un système à trois niveaux a été défini pour débloquer les stocks alimentaires de la réserve: a) obtention de stocks de riz sur la base de contrats commerciaux afin de répondre aux déficits de l'offre et de la demande; b) octroi de stocks alimentaires sous forme de prêt en cas d'urgence; et c) distribution gratuite de stocks alimentaires dans les cas graves. Les trois niveaux ont été utilisés récemment, ce qui témoigne du succès de cette réserve. Lors du quatorzième Sommet de la SAARC, qui s'est tenu à New Delhi les 3 et 4 avril 2007, il a été également décidé de remplacer sa réserve de sécurité alimentaire par la Banque alimentaire de la SAARC. Dans le cadre de ce sommet, de nouvelles directives en matière de prélèvements et de négociations ont été élaborées et des définitions sur les pénuries alimentaires et les normes de qualité des céréales

ont été arrêtées. La mise en service de la Banque alimentaire de la SAARC est à l'étude depuis quelques années.

33. Les participants à la Réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue en 2008 sont convenus que la sécurité alimentaire exigeait une approche coordonnée et la participation des pouvoirs publics, des organisations nationales et régionales, des organisations internationales et multilatérales, du secteur privé, de l'industrie alimentaire, des agriculteurs et des pêcheurs, des consommateurs et de la société civile¹³. Par la suite, le Sommet du Pacifique sur l'alimentation (tenu à Port Vila en 2010) a approuvé le Cadre d'action sur la sécurité alimentaire, dans lequel sont définis sept thèmes: leadership et coopération; cadres réglementaires, application de la réglementation et mise en conformité, et collaboration entre les secteurs public et privé; amélioration, dans un souci de durabilité, de la production, de la transformation et du commerce d'aliments locaux sûrs et nutritifs; protection des nourrissons et des groupes vulnérables; responsabilisation des consommateurs et mobilisation des partenaires; système d'information sur la sécurité alimentaire; amélioration des régimes d'occupation des sols et des politiques foncières, et perfectionnement des systèmes en matière d'énergie, de transport, d'éducation et de communication pour les mettre au service de la sécurité alimentaire.

34. Les organisations régionales ont mis au point des mécanismes novateurs pour coordonner les initiatives de lutte contre les maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux et pour partager les connaissances agricoles et les résultats des travaux de recherche en la matière. Ces mécanismes sont notamment le Cadre intégré de sécurité alimentaire de l'ASEAN, le Cadre mondial de la SAARC pour la maîtrise des principales maladies animales transfrontières, et l'échange d'informations scientifiques sur la production et la consommation agricoles par l'intermédiaire de l'Association des institutions de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique.

V. S'attaquer aux vulnérabilités et risques communs: principales difficultés

35. L'amélioration de la gestion collective des vulnérabilités et des risques communs est un défi majeur qui doit être relevé par l'intermédiaire de la coopération régionale. L'un des principaux obstacles est le fait que les pays ne partagent pas suffisamment de données et d'informations sur les catastrophes, leurs impacts et les pertes qu'elles engendrent au niveau régional. Le partage des données et de l'information avec les pays voisins et les pays riverains est parfois limité. Faute de normes mondiales et régionales sur les statistiques des catastrophes, il est difficile d'effectuer une évaluation rigoureuse des vulnérabilités et des risques. Ces données, qui devraient porter notamment sur les inondations dans les bassins hydrographiques transfrontières et sur les catastrophes à évolution lente, comme les sécheresses, sont indispensables pour estimer les risques de catastrophe à l'échelle régionale et transfrontière et pour améliorer les systèmes d'alerte rapide. Compte tenu des pertes éventuelles considérables que peuvent occasionner les catastrophes, un deuxième problème majeur est de prévoir des ressources suffisantes pour faire face aux pertes attendues. Cela est particulièrement important pour éviter que les effets perturbateurs des catastrophes nuisent à la réduction de la pauvreté en particulier et à la mise en œuvre du Programme 2030 en général.

¹³ Les membres du Forum sont notamment les pays suivants: Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

36. En outre, en l'état actuel, les mécanismes de financement *ex ante* et les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe ne suffisent pas à mettre les économies à l'abri des effets négatifs que peuvent avoir les catastrophes sur la croissance. En raison du faible taux de pénétration de l'assurance dans les pays les plus vulnérables aux catastrophes, il importe aussi de déterminer comment gérer les risques et de créer des possibilités de partager ou de transférer les provisions constituées pour les cas de catastrophe. Pour les pays caractérisés par un faible niveau de développement financier, il est encore plus difficile de mettre en place des systèmes de transfert des risques efficaces.

VI. Recommandations

37. Pour remédier aux vulnérabilités communes à la région, il faudra renforcer la coopération régionale afin d'éviter un recul des progrès déjà réalisés grâce à la coopération et à l'intégration économiques régionales, et de stimuler l'action en faveur des objectifs de développement durable. Tout en tirant parti des programmes de la CESAP qui existent déjà, notamment le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, des efforts supplémentaires devraient être entrepris dans les domaines ci-après¹⁴:

38. Bien que des progrès aient été accomplis dans le renforcement de l'alerte rapide en cas de tsunami et de cyclone tropical, des lacunes importantes subsistent en ce qui concerne d'autres risques transfrontières, en dépit de la généralisation des progrès scientifiques, notamment dans les domaines de la météorologie et des prévisions climatiques et des applications des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe. La coopération et l'intégration économiques régionales peuvent faciliter l'action régionale:

- a) pour renforcer les plateformes de coopération régionale existantes pour les cyclones tropicaux en élargissant leur champ d'application au Pacifique;
- b) pour renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes en vue de mettre en place des systèmes efficaces de bout en bout pour l'alerte rapide en cas de tsunami;
- c) pour établir des mécanismes régionaux de coopération et d'échange de données, en donnant la priorité à la prévision des inondations dans les bassins hydrographiques transfrontières où la pauvreté est très élevée, ainsi qu'aux prévisions des vidanges des lacs glaciaires et des glissements de terrain; et
- d) pour étendre aux pays mal desservis le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses de la CESAP.

39. Pour contribuer aux efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable liés à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience, un réseau international pour les dispositifs d'alerte rapide multirisques est en train d'être mis en place, sous l'égide de l'ONU et en partenariat avec la Banque mondiale et les partenaires de développement concernés. Dans le cadre de la coopération et de l'intégration économiques régionales, la CESAP chapeautera la composante régionale de ce réseau en s'appuyant sur un plan d'action régional. Ce plan d'action régional prévoit: a) de renforcer le Comité CESAP/Organisation météorologique mondiale (OMM) des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, et d'étendre au Pacifique le partenariat entre la CESAP et

¹⁴ Ces recommandations se fondent sur le résumé du président de la Concertation de haut niveau sur la coopération et l'intégration économique régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok les 20 et 21 avril 2017. Voir E/ESCAP/73/INF/9.

l'OMM par l'intermédiaire du Comité des cyclones tropicaux de l'Association régionale V de l'OMM pour le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien; b) d'approfondir le partenariat entre la CESAP et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture aux fins de la mise en place de dispositifs efficaces d'alerte rapide de bout en bout en cas de tsunami dans les bassins de l'océan Pacifique et de l'océan Indien; c) d'établir un mécanisme de coopération régionale pour l'alerte rapide en cas de crues dans les bassins hydrographiques transfrontières, qui se concentrera d'abord sur les bassins prioritaires et sur la constitution d'un réseau de recherche sur les vidanges soudaines des lacs glaciaires, les inondations éclair et les glissements de terrain; et d) de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et avec l'OMM pour renforcer les mécanismes de coopération régionale de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Ce plan d'action vise non seulement à remédier aux carences des mécanismes d'alerte rapide multirisques dans la région afin de les rendre plus efficaces, mais également à faciliter la prise en compte des questions de vulnérabilité dans les efforts visant à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales, de sorte que les progrès déjà réalisés en matière de développement ne soient pas annulés par les catastrophes.

40. La compréhension que nous avons des effets sectoriels des catastrophes à évolution lente comme les sécheresses et le phénomène climatique El Niño est très insuffisante, ce qui rend difficile l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Élément indispensable d'un développement sensible aux risques, la coopération et l'intégration économiques régionales peuvent contribuer à la mise en place de mécanismes permettant de renforcer l'interface entre science et politique et de promouvoir des outils novateurs et des mécanismes institutionnels déjà mis en œuvre par certains pays de la région – tels que les forums sur les perspectives climatiques et les formations de terrain aux questions climatiques – afin de mieux comprendre les effets sectoriels des catastrophes à évolution lente provoquées par la sécheresse, El Niño et La Niña, ainsi que par les changements climatiques.

41. Outre les mécanismes de financement traditionnels, l'assurance indicielle ou paramétrique pourrait bien accroître l'efficacité et l'efficacé de l'assurance contre les catastrophes, car elle repose sur une détermination scientifique et plus transparente du montant des indemnités. Pour les petits pays qui peuvent éprouver de grandes difficultés à gérer les conséquences financières des catastrophes, la mutualisation des risques pourrait constituer une stratégie intéressante. Dans ce cas, la coopération régionale est très utile car elle permet non seulement aux pays de transférer les risques en les mutualisant, mais aussi d'utiliser cet outil pour souscrire des produits de réassurance à des tarifs nettement inférieurs à ceux qui auraient été appliqués si chaque pays avait abordé le marché individuellement. Comme pour les autres types d'assurance, les régimes mutualisés d'assurance devraient être suffisamment diversifiés pour couvrir différents types d'exposition aux risques, d'où l'intérêt d'une coopération régionale plus large. La coopération et l'intégration économiques régionales peuvent promouvoir la transmission des connaissances entre pairs en matière d'assurance indicielle ou paramétrique et de mutualisation des risques afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé du financement de la gestion des risques de catastrophe grâce aux progrès réalisés dans les applications des techniques spatiales, les technologies mobiles et les modèles météorologiques et climatiques. L'un des domaines prioritaires de la coopération et de l'intégration économiques régionales pourrait être la mise en place d'une infrastructure analytique pour la

transmission du savoir entre pairs, sous la forme d'une plateforme régionale de mise en commun des connaissances permettant de faciliter le partage des données d'expérience sur le financement de la gestion des risques de catastrophe et sur la mise en place d'une assurance paramétrique dans les pays de la région Asie-Pacifique et d'autres régions.

42. Les régions peuvent jouer un rôle décisif dans la sécurité alimentaire, notamment: a) en créant des marchés alimentaires régionaux intégrés pour se prémunir contre les déficits locaux de production alimentaire auxquels un pays ne peut à lui seul faire face; b) en coordonnant les politiques et en partageant l'information en vue de parvenir à une production alimentaire durable; c) en gérant mieux les ressources transfrontières, de manière à réduire au minimum les effets potentiels des changements climatiques; et d) en mutualisant les risques en matière de sécurité alimentaire grâce à des mécanismes novateurs.

43. Une confiance accrue dans les marchés alimentaires régionaux permet de contenir la flambée des prix alimentaires, qui résulte souvent d'achats effectués sous l'emprise de la panique déclenchée par l'insuffisance de la production vivrière locale. Les restrictions commerciales imposées au commerce des denrées alimentaires pendant la crise alimentaire de 2007-2008 sont souvent invoquées par les pays pour plaider en faveur de l'autosuffisance alimentaire, souvent au détriment des gains d'efficacité qui pourraient être créés si les terres et autres ressources étaient utilisées différemment.

44. La confiance doit également reposer sur la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, ce qui passe par l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires et des mécanismes de certification, ainsi que par la simplification – moyennant une transparence accrue – des procédures et documentations administratives, et par un respect plus rigoureux desdites procédures. Grâce à la coordination des politiques et au partage de l'information, il est possible d'accroître la production alimentaire et de mettre à profit les avantages comparatifs résultant des différences régionales entre les sols et les conditions climatiques, lesquelles sont propices à la production de telle ou telle variété végétale ou animale. Cette approche permet également de favoriser l'utilisation de meilleures variétés végétales, de ressources génétiques et d'intrants disponibles dans de vastes régions géographiques.

45. L'utilisation de technologies plus performantes pour accroître la production agricole, réduire les pertes après récolte et mettre en valeur les connaissances en matière de préparation et de transformation des denrées peut également améliorer la sécurité alimentaire. L'échange d'informations sur les systèmes de production, les technologies et autres informations nécessaires à la production alimentaire peut être un ressort essentiel du rétablissement de la confiance entre les pays sur les marchés alimentaires régionaux. Le partage des connaissances sur les maladies transfrontières des plantes et des animaux est devenu un aspect essentiel de la politique agricole, le risque de propagation des maladies s'étant accru en raison des systèmes actuels de production et de consommation à l'échelle mondiale.

46. La Conférence ministérielle souhaitera peut-être examiner les recommandations figurant dans le présent document et donner des orientations à la région sur les moyens d'accroître sa résilience face aux vulnérabilités et risques communs, et indiquer au secrétariat comment il pourrait appuyer ces efforts.